



Négos conventionnelles : la FNI n'acceptera pas une revalorisation au rabais !

Paris, le 18 février 2026. La dernière séance de négociations conventionnelles du 17 février n'a clairement pas été à la hauteur des attentes de la profession selon la Fédération nationale des infirmiers (FNI). L'enveloppe financière prévue par la CNAM pour financer les mesures d'application de la loi infirmière est indigne de l'ambition affichée.

Au-delà des mesures organisationnelles importantes contenues dans cet avenant 11, la question centrale pour les IDEL reste celle de la revalorisation du cœur de métier.

Dans un contexte d'inflation durable, d'augmentation continue des charges et d'alourdissement des responsabilités cliniques et organisationnelles, proposer seulement 15 centimes d'euros en 2026 puis 5 centimes supplémentaires en 2027 sur l'AMI/AMX est une provocation. Cette revalorisation étalée et limitée ne répond pas aux besoins économiques des cabinets et ne permettra pas de compenser la perte de pouvoir d'achat subie ces dernières années.

Certes, la FNI a récemment mis la pression sur les pouvoirs publics et l'Assurance maladie pour faire aboutir les négociations conventionnelles au plus tard le 31 mars et ce calendrier devrait être respecté par la CNAM. Mais la position de la FNI est claire. **Aucun avenant au rabais ne sera signé.**

Le gouvernement ne peut pas d'un côté voter une loi qui élargit les compétences des infirmiers et de l'autre refuser d'en financer la mise en œuvre.

La FNI attend un signal plus fort du gouvernement, qui doit ordonner à la CNAM un investissement financier suffisant pour préserver l'équilibre économique des cabinets, renforcer l'attractivité de la profession **et valoriser enfin l'évolution des compétences infirmières inscrites dans la loi.**

À ce stade, la proposition de la CNAM ne constitue pas une base sérieuse de signature. **À défaut d'engagements financiers satisfaisants avant le 31 mars 2026, la FNI n'hésitera pas à engager un mouvement social dur dès le mois d'avril.**

Contact :
Daniel Guillerm Président
Portable 06 08 84 50 27